

2GRE

S.A.S. à associée unique au capital de 57 342 150,79 euros

49, route d'Agen
47310 ESTILLAC

**Certificat du dépositaire constatant la libération d'actions
par compensation avec des créances**

Certificat du dépositaire

A la Présidente,

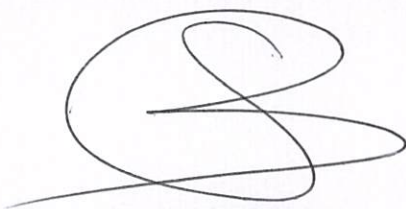
En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel la société ARVERNE GROUP S.A. a souscrit à une augmentation de capital d'un montant de 23 684 648,17 euros par élévation de la valeur nominale de chaque action existante, décidée par l'associé unique en date du 25 septembre 2025 ;
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de la société ARVERNE GROUP S.A. de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société ;
- l'arrêté de compte établi le 22 septembre 2025, par la Présidente, duquel il ressort qu'ARVERNE GROUP S.A. possède sur la société 2GRE S.A.S. une créance de 23 684 648,17 euros ;
- le caractère liquide et exigible de cette créance ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Anglet, le 25 septembre 2025



AEVISO S.A.S.

Représentée par Maxime SAVOIE
Commissaire aux comptes